



Déclaration préalable du SE-Unsa
Conseil de formation _ 27 juin 2023

Mme l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames, Messieurs les membres du conseil de formation,

La baisse de 7% de candidats inscrits au CRPE entre 2022 et 2023 interroge une fois de plus notre syndicat sur l'attractivité et l'avenir de notre métier. Un travail profond doit se poursuivre : prise en compte sérieuse des conditions de travail, gestion humaine des ressources, remise à plat de la formation initiale, de meilleures conditions d'entrée dans le métier et une revalorisation plus conséquente. Le PACTE à venir ne peut pas être considéré comme une revalorisation : ce sont des missions supplémentaires dans la logique du "travailler plus pour gagner plus" qui nient les réalités et le quotidien des enseignants.

S'agissant de la formation initiale, notre académie, faute d'anticipation, s'est démarquée en ne faisant démarrer la formation des PES à 50% à l'INSPE que très tardivement. La majorité n'avaient jamais mis un pied dans une classe et s'est vu mise en grande difficulté dès le début de leur carrière.

Quant aux stagiaires à 100%, si les visites en classe ont été appréciées, le peu de temps pour se retrouver et échanger entre pairs ainsi qu'un contenu de formation parfois en décalage avec leur pratique de classe fait partie de leurs regrets. Le placement de la majorité de ces formations sur les mercredis, faute de moyens de remplacement pose un problème double :

- en terme de légalité, il est explicitement mentionné dans l'arrêté du 4 février 2022 que la commission académique arrête le parcours de formation adapté ainsi que, lorsque la formation n'est pas en alternance, le crédit de jours de formation correspondant. Ce crédit de jours de formation donnant lieu à allègement du service d'enseignement du stagiaire.
- et en terme de confort, ces jeunes collègues ont besoin de temps pour préparer leur classe, prendre du recul sur leur pratique et mener sereinement leur vie de famille.

Concernant la formation continue, les besoins devant le grand défi de l'école inclusive et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers sont immenses et touchent tous les agents. L'Education nationale se doit d'être à la hauteur pour permettre à ses personnels d'y être le mieux préparés. Nous ne pouvons que saluer le fait que les enseignants en plan de formation maths ou français aient pu bénéficier à titre facultatif d'une formation SEI sur un temps de concertation.

Les modules de formation d'initiative nationale concernaient l'an dernier les titulaires du CAPPEI ainsi que

des collègues non titulaires. Au vu de la nouvelle circulaire, cette bonne initiative semble ne pas être réitérée. Nous le regrettons et demandons à ce que ce type de formation soit élargie à tous les enseignants.

Pour le SE-UNSA, l'enseignant a envie d'être acteur de son parcours professionnel, il est donc nécessaire de partir des besoins des collègues. Les plans mathématiques et français tendent à y répondre.

Le SE-Unsa souhaite vous alerter sur la formation des AESH qui a connu quelques difficultés en cette fin d'année. Si le contenu des formations Magistère a reçu un accueil positif, les modalités de mises en oeuvre sont loin d'être satisfaisantes :

- Manque d'explications sur le "avant-pendant-après"
- Validation de la formation par un renvoi de mail ou une capture d'écran au service SEI
- Formations dédiées à des enseignants et non des AESH ce qui questionne sur le positionnement demandé à ces personnels.

Le SE-Unsa rappelle son attachement à la formation en présentiel qui permet des échanges entre pairs et avec les formateurs. De plus, il y a nécessité à croiser les regards, notamment en permettant aux AESH de pouvoir accéder à des formations communes avec leurs collègues professeurs et en liaison étroite avec leurs besoins

Au sujet de l'évaluation des écoles, mis en place pour la première année, les retours sont mitigés. Ce qui ressort avant toute chose c'est le temps et l'énergie qu'elle nécessite pour les équipes éducatives. Nous rappelons ici que les évaluations d'école servent à évaluer le fonctionnement des écoles et non la pratique des personnels. Elle ne peut être acceptée que si elle respecte ce cadre et que les conclusions apportent une plus value :

- un enrichissement du projet d'école si nécessaire par amendement,
- un plan de formation pris en compte par l'Éducation nationale répondant aux besoins des collègues,
- des points d'appui supplémentaires pour des discussions avec les collectivités concernant des demandes de dotations, de matériel, des sorties scolaires...

Le SE-Unsa réitère sa demande de banaliser des journées sur le temps scolaire pour réaliser ces évaluations sans impacter la formation continue des personnels de l'Éducation nationale.

Merci de votre attention.